

CONSEIL D'ADMINISTRATION – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Espace réservé à la candidature

Section 1 – Renseignements personnels

Nom :

Prénom :

Domicile¹ du candidat (adresse) :

Téléphone :

Courriel :

Section 2 – Poste pour lequel la candidature est déposée

- Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
- Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- Une personne âgée de 18 à 35 ans

Section 3 – Attestation des qualités et conditions requises

Je, _____, atteste

- 1) posséder les qualités et conditions requises à l'article 143 de la Loi sur l'instruction publique et à l'article 12 de la Loi sur les élections scolaires.
- 2) ne pas être inéligible au sens des articles 21, 21.3 et 21.4 de la Loi sur les élections scolaires, compte tenu des adaptations nécessaires.
- 3) posséder une des expertises décrites à l'article 143 de la Loi et pour lequel le poste est vacant (ou section 2 du présent formulaire) ou être âgé de 18 à 35 ans.

Signature du candidat

Date

Section 4 – Signature

Je, _____, déclare soumettre ma candidature comme membre représentant de la communauté au sein du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal et je consens à la diffusion des renseignements pertinents (lettre de présentation et curriculum vitae) aux fins exclusives du présent processus de désignation.

Signature du candidat

Date

Espace réservé à la secrétaire générale

Section 5 – Acceptation de la déclaration de candidature

Je, _____

- 1) déclare avoir reçu la présente déclaration de candidature le _____.
- 2) accepte la production de la présente déclaration de candidature puisqu'elle est complète.

Signature de la secrétaire générale

Date

ⁱ Le Code civil définit le domicile d'une personne comme le lieu de son principal établissement, et ce, aux fins de l'exercice de ses droits civils, dont en matière électorale.